



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JUIN 2024

N° B06_06_2024_03 - Règlement intérieur de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle (annexe)

Annexe(s) :

- *Règlement intérieur aire d'accueil de Melle*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	19	4	23	7

Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0 Sans Participation : 0

Date de convocation : 31 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le six juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, MICHELET Fabrice, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, POUVREAU Lise, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne

Etaient représentés :

BRILLAUD Chantal (pouvoir donné à CACLIN Philippe), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), PICHON Gilles (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, HAYE Jean-Marie, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

Règlement intérieur de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle (annexe)

Annexe(s) :

- *Règlement intérieur aire d'accueil de Melle*

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C16-11-2023-04B du conseil communautaire du 16 novembre 2023 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 19. La décision sur l'établissement et l'adoption des règlements intérieurs de fonctionnement des différents services publics intercommunaux non délégués » ;

Vu la La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le Décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs ;

L'aire d'accueil de Melle après une destruction complète a fait l'objet de travaux de réhabilitation afin de permettre sa réouverture conformément au schéma départemental.

La gestion de cette aire va être confiée à un prestataire de services qui en assurera la gestion, la régie ainsi que le petit entretien. Afin d'en assurer une gestion conforme à la réglementation en vigueur et conforme aux attentes de la communauté de communes, un nouveau règlement intérieur opposable aux occupants de l'aire est aujourd'hui proposé.

Ce règlement règle les problématiques d'admission sur l'aire, de vie quotidienne dans celle-ci et de règlement des litiges. Le gestionnaire de l'aire est en charge du respect de ce règlement par les occupants de l'aire.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le règlement intérieur de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie BRUNET

Fabrice MICHELET